

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 23 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : BOUVET Stéphane, MOGENIER Guillaume, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, BOUVET Benoit, SCURI Nicolas, POPPE Georges, DEFFAYET Sébastien, ABRAHAM Guy.

Représentés : DENAMBRIE François-Marie (pouvoir à DEFFAYET Catherine), ROSET Jocelyne (pouvoir à BOUVET Stéphane)

Excusée : DEFFAYET Laurence

Absents : MONET Vincent, REZETTE Estelle

Mme DEFFAYET Catherine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Présentation par Jean François Deffayet du fonctionnement de l'espace culturel

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 - Convention de partage des frais pour l'inauguration de la table d'orientation du Buet

1.2 - Versement d'acomptes sur subventions 2017 pour les associations : harmonie municipale ; ski club ; office du Tourisme

2. FINANCES

2.1 - Virement de crédit au budget général - FPIC

2.2 - Demande de subventions au titre de la DETR

2.3 - Tarifs 2017 - Vote des tarifs hors délégation du maire

3. FONCIER - BATIMENTS

3.1 - Finalisation du projet d'échange Monet Richard / Commune

3.2 - Finalisation de l'échange Favre Eric / Commune

3.3 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire (convention de mise à disposition de locaux : SIVHG / APE / Echec)

3.4 – Modification porte de garage (sous la mairie)

4- QUESTIONS DIVERSES

Présentation par Jean François Deffayet du fonctionnement de l'espace culturel

Après bientôt 3 années passées au sein du nouveau service communal « espace culturel », Jean-François DEFFAYET présente un bilan du fonctionnement de la structure.

• Evolution de la fréquentation :

Médiathèque :

1^{ère} année de fonctionnement : pic d'inscriptions.

2^{ème} année de fonctionnement : baisse des inscriptions.

Développement des animations notamment avec les classes scolaires.

La Poste : Chiffres d'affaires en constante augmentation.

Presse : Bon développement de la librairie.

• Evolution de la structure :

Renfort en personnel bienvenu.

Prise en charge importante (subventions) de Savoie Biblio

Partenariat avec les bibliothèques de l'intercommunalité :

Mise en place de plusieurs projets :

- Mois du Doc (avec jury pour choix des documentaires)
- 1 auteur au bistrot

Possibilité d'officialiser ces actions par le biais d'une convention.

Budget provisionnel 2017 de fonctionnement : 5 000 € (acquisitions / animations)

• Projet : Accès au numérique

Savoie Biblio, porteur du projet d'accès au numérique, a proposé ce nouveau service à seulement 78 bibliothèques (de Savoie et Haute-Savoie).

De part la reconnaissance de la mutualisation et de l'implication du service communal de Sixt, l'espace culturel fait partie des bibliothèques qui pourront bénéficier de cet accès au numérique.

Chaque adhérent pourra accéder numériquement à 3 pôles :

- Autoformation (cours soutien scolaire / langues / code de la route / musique ...)
- Presse en ligne (environ 400 journaux du jour sauf presse régionale)
- Films (limités à 5h / semaine)

Jean-François DEFFAYET a déjà suivi le stage.

• Divers :

Organisation du service avec les locaux de la Réserve Naturelle :

- Utilisation des sanitaires dans le local où il y a le coffre de La Poste
- Ménage
- Affichage des horaires de visite

Propositions :

- Séparation des 2 espaces par une cloison vitrée (vérifier sécurité des personnes)
- Accès aux locaux de la Réserve Naturelle par un autre escalier

Suggestions :

- Terrasse en béton désactivé
- Communication : flyer / charte graphique / panneau directionnel
- Présentation de l'activité Espace Culturel par Jean-François DEFFAYET aux administrés à l'occasion des vœux du maire.

Le Conseil Municipal remercie vivement Jean François Deffayet pour le travail accompli et pour le sérieux avec lequel il accomplit ses missions. Le Conseil Municipal lui renouvelle sa confiance.

1.1 - Convention de partage des frais pour l'inauguration de la table d'orientation du Buet

Le principe du partage des frais d'installation de la table d'orientation du Buet et des frais liés à son inauguration avait été acté entre les Communes de Sixt-Fer-à-Cheval et de Vallorcine. Pour faire suite aux subventions reçues la convention peut donc être finalisée et les frais répartis entre les deux communes.

Investissement

Table d'orientation	10.990,00 € HT
Héliportages	3.750,00 € HT
Total Investissement	14.740,00 € HT

A déduire subvention	État (enveloppe parlementaire Sophie Dion)	- 1.474,00 €
	Conseil Départemental	- 7.000,00 €

Reste à la charge des communes : 6.266,00 €

Soit une répartition de

3.133,00 € pour la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval

3.133,00 € pour la Commune de Vallorcine

Fonctionnement

Refuge du Grenairon	1.074,00 €
Carrefour	175,71 €
Total Fonctionnement	1.249,71 €

Soit une répartition de

624,86 € pour la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval

624,85 € pour la Commune de Vallorcine

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide le principe de répartition des frais de fonctionnement
- Charge le maire de finaliser la convention

1.2 - Versement d'acomptes sur subventions 2017 pour les associations : harmonie municipale ; ski club ; office du Tourisme

Afin de permettre aux associations de disposer de trésorerie début 2017, il est proposé de prévoir le versement dès janvier 2017 d'un acompte sur subvention pour les associations suivantes :

Les sommes indiquées ci-dessus correspondent aux subventions annuelles attribuées en 2016.

- Ski club 13 500 € (hors forfaits ski pour tous)
- Office du Tourisme 160 000 € (hors subvention exceptionnelle)
- Harmonie municipale 4 700 €

Le maire rappelle que la compétence Promotion du tourisme est susceptible de faire l'objet d'un transfert de la compétence au bénéfice de la CCMG (au 01/01/2017 : avance par la CCMG puis ratio).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide les avances sur les subventions suivantes :
 - Ski club : 7 000 €
 - Harmonie : 2 000 €
- Décide de mettre en attente le versement d'acompte pour l'Office de Tourisme compte tenu de l'éventuel transfert de compétence

2. FINANCES

2.1 - Virement de crédit au budget général - FPIC

Monsieur le Maire informe que le montant du FPIC au titre de l'année 2016 a été voté par le Conseil Municipal lors de la réunion du 26 juillet 2016, et s'élève à la somme de 19.144 €. Il précise également qu'il convient d'enregistrer comptablement le solde du FPIC 2015, pour un montant de 7.366 €.

Il rappelle qu'une somme de 15.000 € a été inscrite au budget primitif 2016.

Il propose en conséquence de procéder au virement de crédit suivant, sur le budget général 2016 :

- | | |
|------------------|------------|
| - Article 615221 | - 11.510 € |
| - Article 73925 | + 11.510 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide le virement au crédit.

2.2 - Demande de subventions au titre de la DETR

La municipalité propose de formuler la demande suivante : travaux de sauvegarde du presbytère – Tranche 1 (diagnostic et 1^{er} travaux de sauvegarde).

Une étude spécifique sera engagée pour appréhender :

- Les impératifs techniques liés à la rénovation
- La définition des besoins et du devenir de ce bâtiment à forte valeur patrimoniale.

Il est prévu d'engager une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier spécifique. Le CAUE (ou le cabinet AMOME) interviendra en amont pour aider à la formalisation du projet.

Budget prévisionnel :

- Etude globale : 12 000 €
- Architecte : 2 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide la demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur Guillaume MOGENIER quitte la séance après le point 2.2.

2.3 - Tarifs 2017 - Vote des tarifs hors délégation du maire

Tarifs proposés par la Commission Finances

Prestations	Pour mémoire 2016	Proposition commission Finances pour 2017
PAJ	1,70	1,70
Tente inoccupée jusqu'à 9 places (nuit)	3,00	3,00
Tente inoccupée jusqu'à 9 places (semaine)	20,00	20,00
Tente inoccupée à partir de 10 pl. (nuit)	6,00	6,00
Tente inoccupée à partir de 10 pl. (semaine)	40,00	40,00
Droits de place		
Marché par ml et par jour	1 € / ml / j	1 € / ml / j
Marché tarif par saison	5 € / ml	5 € / ml
Marché Electricité (forfait par saison)	5,00	5,00
Camion	15,00	15,00
Taxe de séjour		
Meublés hôtels non classé 1*	0,60	0,60
Meublés hôtels 2*		
Meublés hôtels 3*		
Meublés hôtels 4*		
Meublés hôtels 5*		
Refuges (au réel)	0,25	0,25
Taxe funéraire	80,00	80,00
Concessions 50 ans (m ²)	115,00	115,00
Concessions 30 ans (m ²)	80,00	80,00
Concessions temporaire (m ²) 5 ans	20,00	20,00
10 ans	40,00	40,00
15 ans	50,00	50,00
Concessions case columbarium 30 ans	120,00	120,00
50 ans	185,00	185,00
Vente des caveaux nouveau cimetière 3 places	1 800,00	1 800,00
Vente des caveaux nouveau cimetière 6 places	3 500,00	3 500,00
Vente des cases columbarium 2 places	1 080,00	1 080,00
Photocopies A4 noir	0,25	0,25
Photocopies A4 couleur	0,35	0,35
Photocopies A4 recto-verso ou A3 noir	0,30	0,30
Photocopies A4 recto-verso ou A3 couleur	0,40	0,40
Photocopies A3 recto-verso noir	0,40	0,40
Photocopies A3 recto-verso couleur	0,50	0,50
Extrait plan cadastral A4	2,00	2,00
Extrait plan cadastral A3	2,50	2,50
Extrait matrice cadastrale (par compte)	2,00	2,00
Emplacement Taxi	125,00	130,00

Service Médiathèque		
Abonnement annuel Adulte	15,00	15,00
Abonnement annuel Enfant, jeunes - 18 ans, étudiants	10,00	10,00
Abonnement annuel Famille	20,00	20,00
Gratuité scolaires primaires école de Sixt-Fer-à-Cheval		-
Abonnement ponctuel semaine (+caution 50 €)	10,00	10,00
Prêt express à l'ouvrage	3,00	3,00
Centres de vacances (caisse de livre)	5,00	5,00
Centres de vacances DVD	3,00	3,00
Impression / Edition	0,25	0,25
Pénalité (par ouvrage et par jour) - plafonné à 20 €	0,20	0,20
Remplacement carte lecteur	1,50	1,50
Perte pochette CD DVD	1,50	1,50
Ouvrage détérioré	prix achat	prix achat
Vente ouvrage usagé	1, 2, 5 ou 10	1, 2, 5 ou 10

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide les tarifs 2017.

3. FONCIER - BATIMENTS

3.1 - Finalisation du projet d'échange Monet Richard / Commune

M. Richard MONET a sollicité la possibilité de réaliser un échange de terrain avec la Commune pour la construction d'un abri chevaux à Nambride. Un projet de découpage a été proposé par la Commission foncière puis validé en séance de travail par le conseil municipal. Ce projet a été formalisé (division de parcelle) et peut donc être soumis au conseil pour validation définitive et signature de l'acte à venir.

Selon les accords préalables l'échange à venir serait le suivant : l'échange aurait lieu à surface équivalente aux conditions suivantes :

Echange d'une surface de 182 m² à prendre sur le terrain communal A 2163

Parcelle B1262 d'une surface de 180 m² - Cette parcelle est contigüe au camping municipal du Pelly.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide l'échange Monet Richard / Commune tel que présenté
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire dans le cadre de ce dossier, notamment la signature de l'acte notarié aux conditions sus mentionnées.

3.2 - Finalisation de l'échange Favre Eric / Commune

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par M et Mme Favre Eric pour un échange de terrain au lieu dit Lavoisière afin de faciliter leur projet de construction sur ce même secteur.

M et Mme Favre ont en effet sollicité la Commune pour bénéficier d'un échange à leur profit d'une fraction de la parcelle communale G 4640 sise à la Lavoisière. La surface sollicitée est d'environ 250 m². Compte tenu de sa localisation ce terrain situé en zone U a été estimé par la Commission communale en charge des affaires foncières à 80 € le m².

Les terrains pouvant être apportés dans l'échange par M et Mme Favre sont les suivants :

- G 4660 (834 m²) piste feulatière dont environ 500 m² en zone NA
- G 4677 (752 m²) piste feulatière dont environ 250 m² en zone NA
- G 2941 (783 m²) - E 3664 (576 m²) - E 3684 (126 m²) - G 2429 (670 m²)

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les termes de cet échange. En cas d'avis favorable les demandeurs pourront alors engager les démarches foncières et notariales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

➤ **Valide** le projet d'échange suivant :

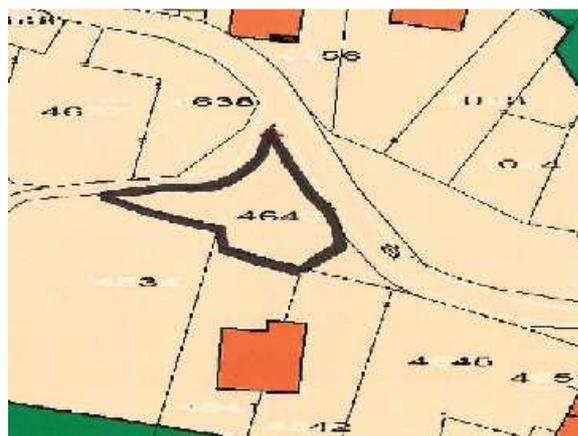
Terrains apportés par les demandeurs :

- G 4660 (834 m²) piste feulatière dont environ 500 m² en zone NA
- G 4677 (752 m²) piste feulatière dont environ 250 m² en zone NA
- G 2941 (783 m²) - E 3664 (576 m²) - E 3684 (126 m²) - G 2429 (670 m²)
- Terrains situés en zone NA : valeur 5 € pour une valeur forfaitaire de 3 750 €
- Autres terrains agricoles : 2 991 m², valeur 1€, soit une valeur forfaitaire de 2 991 €.

⇒ Valeur globale des terrains apportés dans l'échange : 6 741 €

Terrain apporté par la Commune :

- Une fraction de parcelle d'une surface de 250 m² à prendre sur la parcelle communale G 4640 évaluée à 80 €/m² soit une valeur de 20 000 €.
- Il est précisé que la Commune conservera l'emprise foncière de la portion de la parcelle G4640 à diviser permettant aux propriétaires des parcelles voisines (G4641 et G464). Cette fraction de terrain en restant propriété de la Commune permettra aux voisins de conserver leur sortie sur la voie communale en traversant, comme à ce jour, un terrain communal.



▭ Partie à détacher de la parcelle G 4640

➤ **Confirme** le versement d'une soulte de 13 259 € par M et Mme Favre au profit de la Commune.

➤ **Précise** que les propriétaires ne pourront s'opposer,

➤ **Charge** les demandeurs d'effectuer dès à présent les démarches foncières et notariales pour une formalisation de l'échange à venir,

➤ **Rappelle** que l'ensemble des frais inhérents à cet échange seront pris en charge par les demandeurs, M et Mme Favre.

3.3 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire :

Décision	Objet
D2016_03	Tarifs 2017 – locaux communaux
D2016_04	Mise à disposition de locaux communaux (Ecole : salle de motricité au bénéfice du ski club et de l'entente nordique / salle de classe au bénéfice du club d'échec et de l'APE)
D2016_05	Mise à disposition de locaux communaux (chalet d'accueil du Fer à Cheval au bénéfice du SIVHG jusqu'en avril 2018)

3.4 – Modification porte du garage (sous la mairie)

Mise à disposition du garage à l'Entente Nordique. Pour des raisons d'accès pratiques, nécessité de modifier la porte de garage par un ensemble vitré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Valide les travaux
- Charge le maire de déposer une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).

4- QUESTIONS DIVERSES

4.1 - Proposition d'échange Commune / Deffayet Paul

M. et Mme Deffayet Paul recherchent un terrain pour installer un grenier.

La Commission propose d'échanger une surface à convenir au niveau du communal de Nambride (terrain à bâtir).

M et Mme Deffayet Paul déposeraient une DP pour l'installation du grenier d'une surface environ 16 m² avec 1.5 de terrain de chaque côté ce qui représente un besoin en terrain d'environ 49 m². Sur la base de 80 € le m² → 3 920 €

La Commune propose que M et Mme Deffayet apportent en échange :

- la parcelle G2849 d'une surface de 615 m² située au pied de la piste de la combe de Salvagny
- les terrains situés sur la piste des cascades et utilisés pour la pose d'installations du domaine skiable.

E 728 : surface 1368 m²

E729 : surface 377 m² → 1 745 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Emet un avis favorable sur la base de ces conditions.

Fin de la séance à 23h15.

Le Maire, Stéphane BOUVET.